FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 7 Mars 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Ce qui se passe en Russie

Une interview avec le commandant LASIES, qui revient de Sibérie

Quelle est la situation en Russie? Question souvent posée et à laquelle bien peu de gens sont capables de répondre, faute de documentation exacte.

Un homme revient, sinon de Russie, du moins de Sibérie. C'est le commandant Lasies, l'ancien député bonapartiste de Paris. Il n'est pas suspect de tendresse pour les révolutionnaires, mais il a fait une première déclaration à la presse qui a causé quelque bruit. Il proclame la nécessité d'une entente avec la Russie. Voilà qui agite les esprits.

J'ai demandé au commandant Lasies ses impressions sibériennes, toutes récentes encore, puisqu'il vient de débarquer à Bordeaux. Et je transcris fidèlement ce qu'il m'a dit :

« J'étais en Sibérie à la mission du général Janin. A ce titre, j'ai parcouru une partie de la Sibérie ; j'ai été au quartier général de l'armée de Koltchak et j'ai approché surtout beaucoup de Russes, de tous les partis et de toutes les opinions.

» Je rapporte cette impression très nette qu'on ne sait rien en France de la vraie situation en Russie et que les déclarations faites par M. Pichon, au Parlement, étaient inexactes.

» La politique suivie par l'ancien ministre des Affaires étrangères, favorable à Koltchak, a causé là-bas la plus pénible émotion. L'amiral Koltchak était un brave homme, mais son entourage était composé d'officiers boches ou tsaristes et ses troupes étaient sous la même domination.

» Les Tchèques ont envoyé en France une émouvante protestation, mais M. Pichon n'en a pas donné connaissance au Parlement.

» Au moment où le Directoire d'Alexeiff voulait prendre la direction du mouvement en Russie — et il aurait réussi, — la politique de l'ancien gouvernement a été de soutenir Koltchak, en qui personne n'avait confiance. Et nous avons rejeté la Russie dans les bras de Lénine !

— « Quelle est la situation présente en Russie ?

— « Les bolcheviki sont très forts, parce que la grande majorité des Russes veut maintenir les conquêtes de la révolution et ne veut plus retourner sous le joug monarchique. Les paysans sont devenus propriétaires de leurs terres ; ils veulent les garder.

» Il y a eu, comme dans toute révolution, un élément de violence et de désordre. Il peut être éliminé car ce que désirent maintenant les Russes, c'est la paix et le retour au travail. Les socialistes révolutionnaires et les démocrates constituent un fort parti sur lequel nous pourrions nous appuyer et qui peut dominer demain. Ils veulent la réunion d'une Assemblée constituante avec pouvoirs législatifs pour donner un statut définitif à la Russie.

» La France peut-elle désirer autre chose ?

— « Les coopératives, avec lesquelles M. Millerand a annoncé que la France était disposée à négocier des envois de vivres, sont-elles puissantes ?

— « Oui, très puissantes. Quoi qu'on en ait dit, il y a eu un grand effort d'organisation en Russie et la preuve en est dans la résistance des armées des Soviets. Elles sont armées et approvisionnées. Lorsque M. Pichon racontait à la tribune que ces armées étaient en déroute, le contraire se produisait là-bas et c'est Koltchak qui fuyait.

— « Mais M. Pichon n'était-il pas tenu au courant de ce qui se passait ?

— « Si ; le général Janin a envoyé de longs et de fréquents télégrammes qu'on sera surpris de connaître quand on pourra les rendre publics.

» En vérité, la politique de l'ancien gouvernement a été déconcertante. Nous sommes maintenant dans une situation nouvelle. Les Alliés ont une tendance à se rapprocher de la Russie. Je souhaite que la France ne soit pas la dernière dans ce rapprochement.

» Les Anglais, les Italiens, les Américains songent beaucoup aux affaires qu'ils pourront faire avec les Russes. Et il y en a de considérables à faire !

» En garantie de nos créances, les mines russes offrent beaucoup plus que ce que nous doit la Russie. Il y a, dans les silos de Sibérie, les récoltes de blé de trois années. Il y a des quantités de cuirs considérables à Omsk et ailleurs. On avait offert à la France les concessions des mines de charbon de l'île Sakhaline. M. Pichon a refusé !

— « Votre conclusion ?

— « Il faut, sous une forme ou une autre, que les Alliés s'entendent avec les Russes. Une grande partie de l'opinion désire là-bas l'ordre et le calme dans une démocratie organisée. Le devoir et l'intérêt de la France commandent de ne pas renouveler les erreurs d'hier et de continuer hardiment dans la voie du rapprochement où le gouvernement actuel semble engagé. »

Alex WILL.

On dément une Révolution Portugaise

TOUT VA BIEN...

Madrid, 5 mars. — La légation de Portugal à Madrid dément formellement la nouvelle prétendant qu'une révolution soviétiste aurait éclaté au Portugal. La légation a reçu hier soir encore des nouvelles normales relatives aux affaires de Serbie.

CEPENDANT...

Madrid, 5 mars. — Des voyageurs venant du Portugal assurent que des troubles auraient éclaté au Portugal, et que des coups de feu auraient été tirés à Lisbonne, Porto et Vigo.

Selon des nouvelles reçues de la frontière portugaise, des bombes ont été lancées et des coups de feu ont été tirés sur un train militaire venant de Valenta à Viana de Castelho.

L'AFFAIRE CAILLAUX devant la Haute-Cour

TEMOIGNAGES

Paris, 5 mars. — L'audience est ouverte à 15 h. 10.

M. BOURGEOIS annonce que les pièces qui devaient être communiquées par Me de Moro-Giafferi, relativement aux affaires d'Espagne, seront lues à huis-clos ultérieurement.

L'ABANDON DU CONGO

M. LESCOUVÉ lit une lettre de M. COUCI qui, retenu par ses fonctions à Rio-de-Janeiro, confirme sa déposition. On lit cette déposition, qui traite des incidents soulevés par les Allemands au Maroc avant 1909, et de l'affaire de la N'Gogo-Sangha, où l'Allemagne voyait le moyen d'humilier la France et d'obtenir d'importantes compensations.

M. COUCI a communiqué ultrieurement à M. MONIS, ancien président du Conseil, certaines pièces relatives à l'abandon du Congo. Après la lecture, M. MONIS ne put s'empêcher de s'écrier : « Ah! les cochons! »

M. COUCI, après une conversation avec M. de LANCKEN, a eu la certitude morale que M. CAILLAUX avait une responsabilité dans la divulgation du chiffre des télégrammes allemands. En 1914, les déclarations de M. POINCARÉ ont fortifié cette conviction.

Le procureur général fait donner lecture de pièces émanant de M. de KIDERLEN et expliquant dans quelles conditions le déchiffrement de son chiffre a été connu de l'ambassade d'Allemagne. On lit également une déposition de M. POINCARÉ sur sa conversation avec M. COUCI. Il ressort de ces lectures, comme le déclare le procureur, que M. COUCI aurait fait une confusion en attribuant à M. CAILLAUX la divulgation du chiffre.

Ensuite, M. CAILLAUX fait l'historique des négociations de 1909 et ratifie les assertions de M. COUCI.

Me MOUTE déclare que dès 1912 M. COUCI, directeur des affaires politiques, fut l'instigateur d'une campagne de presse contre M. CAILLAUX.

L'avocat lit un article de M. JUDET, dans l'« Eclair », de 1912, faisant l'éloge de COUCI et demandant la mise en jugement de MM. CAILLAUX, MONIS, BERTEAUX et CRUPPI.

L'AFFAIRE D'AGADIR

M. HERBETTE, ex-chef de cabinet de M. de SELVES, dépose qu'au moment d'Agadir M. de SELVES réunit les directeurs du ministère pour discuter l'envoi d'un navire de guerre français à côté du « Panthère ». M. de SELVES voulait envoyer un navire à Mogador et faire une manifestation franco-anglaise.

MM. DELCASSÉ et CAILLAUX s'y opposèrent. M. CAMBON, consulté, fut d'avis d'envoyer un bateau à Agadir ; l'Angleterre voulait également envoyer un navire. M. de SELVES voyageant en Hollande, la réponse de M. CAMBON a été reçue par M. CAILLAUX. M. CAILLAUX temporisa et l'on n'envoya point de navires malgré la solidarité franco-anglaise.

Le témoin n'a pas eu l'impression d'un malentendu entre M. CAILLAUX et M. de SELVES : il pensait que FONDERE a été avalisé auprès de M. de LANCKEN par M. CAILLAUX, les exigences allemandes au Congo lui semblant résulter des conversations de M. FONDERE avec M. de LANCKEN.

Plus tard, M. CAILLAUX nia à M. de SELVES avoir employé M. FONDERE.

M. de SELVES voulait à ce moment donner sa démission. Depuis, M. CAILLAUX pratiqua à son égard une politique d'écœurement et d'isolement.

M. HERBETTE parle de la publication par l'agence Havas, le 27 septembre, d'une dépêche de Berlin relatant un entretien ou M. de KIDERLEN déclarait à M. CAMBON que l'Allemagne acceptait des projets français au Maroc. Dès le lendemain, un télégramme de M. CAMBON annonçait des réserves nouvelles qui rendaient illusoire notre liberté d'action. M. de SELVES communiqua à la presse une note en ce sens, écrite par M. HERBETTE... M. CAILLAUX demanda alors la révocation de M. HERBETTE, en l'accusant de jouer à la Bourse et invoquant le témoignage d'Alphonse LENOIR.

Le sénateur CORNET rappelle que l'on n'a pas à juger des faits antérieurs à l'accusation. M. CAILLAUX, étant premier ministre, a essayé d'introduire Alphonse LENOIR au ministère des affaires étrangères ; grâce à M. de SELVES, il fut écondui.

M. CAILLAUX déclare qu'à l'époque en question il savait que M. HERBETTE alimentait une campagne de presse contre lui ; M. CAILLAUX sentait une hostilité sourde dans l'entourage du ministère des Affaires étrangères. Il désigna à M. HERBETTE l'auteur des communiqués pouvant provoquer la chute des cours à la Bourse.

En ce qui concerne Agadir, M. CAILLAUX a eu le souci de la dignité française, mais n'a pas voulu donner dans le piège de KIDERLEN.

M. CAILLAUX rappelle la campagne menée contre lui par certains journaux qui venaient chercher le mot d'ordre au quai d'Orsay.

M. CAILLAUX proteste du souci qu'il a eu toujours de l'honneur du pays. « J'ai tout supporté, dit-il, la tête haute et les lèvres closes ».

M. HERBETTE réplique qu'il n'a jamais été l'instigateur de cette campagne de presse.

M. de SELVES, ministre des Affaires étrangères, raconte son émotion quand il fût avisé que l'ambassade d'Allemagne avait appris que nous possédions son chiffre. Il estima, toutefois, qu'en raison des négociations en cours il ne devait pas démissionner.

Quelques jours plus tard, il constata que l'ambassade avait changé son chiffre. « Lorsque, dit M. de SELVES, l'ambassadeur d'Allemagne vint m'annoncer que son gouvernement envoyait un navire à Agadir, je proposai à M. CAILLAUX d'en envoyer également un, on tout au moins à Mogador. M. CAILLAUX ne m'approuva pas. Je fis demander par M. CAMBON au gouvernement anglais s'il n'enverrait pas également un navire et s'il nous approuvait.

La réponse fut affirmative.

M. de SELVES fait ensuite l'historique de cette période de négociations et déclare rester à la disposition de la Cour si l'on attaque sa politique de 1911 à 1912.

M. CAILLAUX dit qu'il persiste à penser qu'il eût été très imprudent d'envoyer un navire à Agadir.

L'audience est terminée. Il est 19 h. 10. La Cour se réunit en chambre du Conseil.

Prochaine séance mercredi.

On reparle du Tunnel sous la Manche

LLOYD GEORGE VA FAIRE DES DECLARATIONS A CE SUJET

Londres, 5 mars. — M. Lloyd George, répondant à une question, a dit à la Chambre des Communes :

« Les membres du gouvernement et les experts ayant dû consacrer leur temps à la Conférence de la Paix, je ne suis pas encore en mesure de faire une déclaration au sujet du tunnel sous la Manche, mais j'espère pouvoir le faire prochainement »

A LA CHAMBRE

LES INCIDENTS DE BREST

Les députés ont approuvé les déclarations du Gouvernement

Paris, 5 mars. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de GOUDE sur le décret de révocation du maire de Brest.

GOUDE affirme que son ami NORDON, maire de Brest, qui a été révoqué, n'a jamais eu l'intention de faire un geste hostile aux morts et aux mutilés de la grande guerre.

« Nous nous associons, dit-il, à un hommage rendu à nos morts et à nos mutilés. Je demanderais donc au Ministre de l'Intérieur de revenir sur le décret de révocation ».

Chaude discussion

Les députés du centre, notamment MM. BALANANT, le prince MURAT, interrompent violemment l'orateur qui veut rejeter la responsabilité sur le prédécesseur de NORDON, M. DELOBEAU, sénateur, maire de Brest, qui avait pris un arrêté interdisant toute manifestation.

GOUDE veut reprendre son argumentation, mais un grand nombre de députés s'énervent

M. Raoul PERET exige le silence coûte que coûte.

GOUDE reprend alors son argumentation, tendant à démontrer que le Maire de Brest n'a fait qu'appliquer l'arrêté de son prédécesseur, pour éviter des bagarres.

GOUDE termine son discours en demandant au Ministre de l'Intérieur de reconnaître que l'arrêté de révocation du Maire a été pris hâtivement.

M. BALANANT, député du Finistère, apporte à la tribune un son de cloche différent de celui de son prédécesseur.

Le ministre explique son attitude

M. STEEG, ministre de l'Intérieur, déclare avec fermeté qu'il n'a pas l'intention de revenir sur des mesures qu'il a été obligé de prendre à la suite du geste impardonnable du maire de Brest. Le Ministre donne ensuite lecture de l'arrêté municipal pris par le maire de Brest. La Chambre s'indigne des termes de cet arrêté qui dit que le cortège des mutilés allant porter une couronne sur les tombes des soldats morts pour la France est susceptible de compromettre l'ordre public.

M. STEEG. — La Chambre a eu raison de protester. On a dit qu'il s'agissait d'une manifestation : ce n'était pas une manifestation qu'un cortège de mutilés allant honorer les morts de la guerre et représentant l'union de tous les cultes, de toutes les opinions. Un tel cortège ne pouvait que recueillir que l'unanimité de la population. Le Ministre de l'Intérieur ne saurait tolérer qu'un tel hommage soit empêché.

M. STEEG continue son discours : Comme Ministre de l'Intérieur, j'ai donné aux socialistes la liberté de manifester au Pré Saint-Gervais où Scheidmann vint leur promettre que le prolétariat pouvait compter sur la « Social-Démocratie » pour empêcher la guerre et en dépit de ses promesses, Scheidmann, le 4 août 1914, acclama le chancelier qui déclarait la guerre.

Le Ministre prend l'engagement solennel que de toute sa tendresse, de toute sa vigilance, il fera respecter la loi sacrée des anciens combattants.

La Chambre, très émue, applaudit à la presque unanimité.

L'ordre du jour

M. Raoul PERET donne lecture de deux ordres du jour déposés : le premier, par MM. Maurice COLRAT, Narcisse BOULANGER et ROLLIN, qui est ainsi conçu :

« La Chambre, réprouvant l'attitude du maire de Brest et approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour ».

Le second ordre du jour, de MM. FAGET, VIDAL, VALUDE et GUEPRATTE, est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

M. STEEG. — « Le gouvernement accepte l'ordre du jour de MM. FAGET-VIDAL, approuvant les déclarations du gouvernement. La Chambre n'a pas à juger les actes des Maires, mais ceux des Ministres ».

Le PRESIDENT met aux voix la priorité de l'ordre du jour FAGET et VIDAL.

La priorité est adoptée par 430 voix contre 69.

Des délais aux contribuables

La Chambre a adopté le projet de loi tendant à modifier la date d'expiration des délais supplémentaires accordés aux contribuables empêchés de souscrire dans les délais légaux leur déclaration relative à l'impôt général sur le revenu et les contributions extraordinaires sur les bénéfices de guerre.

Un projet en faveur des habitants des régions occupées

M. GROUSSAU a appelé l'attention du Ministre des finances sur la situation des habitants des régions libérées restés dans leurs pays pendant l'occupation allemande.

M. BROUSSE, sous-secrétaire d'Etat aux finances, a promis de déposer dans quelques jours un projet en leur faveur

Les interpellations sur la politique extérieure

M. MILLERAND. — « Je viens d'être avisé par une dépêche que selon toute vraisemblance les principes au moins du traité avec la Turquie seront arrêtés à la fin de la semaine prochaine ; j'ai donc l'honneur, d'accord avec M. Barthou, de demander à la Chambre de fixer le commencement des interpellations au jeudi 18 mars ».

M. BARTHOU. — « Je serai l'interprète de la Chambre et du pays en demandant au gouvernement d'apporter la fermeté nécessaire dans l'exécution d'un traité qui ne peut pas être soumis à une révision, avec que la révision du traité, ce serait, qu'on le veuille ou non, l'abdication du droit de la France et la France ne veut pas abdiquer.

» Nous demandons au gouvernement de faire entendre à nos amis et alliés qui sont liés par un traité dont ils ont très longuement, âprement parfois, discuté les conditions, que ces conditions élaborées et acceptées d'un commun accord sont la loi commune. Je n'aurai aucun regret d'avoir accordé le délai que m'a demandé le président du Conseil si nous constatons qu'il en a profité pour appliquer avec fermeté une politique française ».

La proposition de M. Millerand est adoptée.

Amnistie et arbitrage obligatoire

Le gouvernement déposera, probablement mardi après-midi, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur l'amnistie et celui sur l'arbitrage obligatoire.

La séance est levée à 18 heures 30. Séance mardi.

Des médailles pour les vieux travailleurs

L'« Officiel » publie un décret du Ministre du Commerce conférant des médailles d'honneur en vermeil et en argent, pour cinquante ans d'âge et 25 années de présence consécutives dans la même maison. Rien que pour le Nord et le Pas-de-Calais, la liste compte plus d'un millier de noms.

Le coût de la vie en Belgique

D'après un relevé du Ministère du Travail, le coefficient du coût de la vie en Belgique, est passé de 100 qu'il était en 1914, à 396, moyenne depuis l'armistice.

A Bruxelles, ce coefficient est monté jusque 406.

Il est à signaler que la progression des salaires n'a guère suivi cette marche ascendante.

L'effrayante aventure de la petite Marie-Louise

Elle fut enlevée le soir du Mardi-gras

Une fillette de 13 ans, Marie-Louise Hermant, habitant avec ses parents, à Nancy, disparut subitement dans le courant de la soirée du Mardi-Gras. Une première enquête révéla qu'elle avait été enlevée par un ou plusieurs individus masqués.

Depuis ce temps, les actives recherches faites pour retrouver l'enfant étaient restées sans résultat, lorsqu'une découverte macabre fut faite jeudi.

JEUDI, LE PERE RECONNAIT LE CADAVRE DE SON ENFANT

En effet, jeudi soir, des mariniers retiraient du canal près du pont de Maizeville, le corps d'une fillette, paraissant âgée d'environ 13 ans, dont le signalement correspondait à celui de Marie-Louise Hermant.

La police procéda aussitôt aux constatations d'usage et le père, ayant été prévenu, vint voir le cadavre et reconnut son enfant.

Le cadavre porte au cou des traces de strangulation. L'autopsie a été ordonnée.

Mais, un coup de théâtre devait se produire le lendemain.

VENDREDI, LA FILLETTE ECRIT QU'ELLE EST HEUREUSE AVEC SON AMI

Hier vendredi, le chef de la police de sûreté de Nancy ne fut pas peu surpris de recevoir une lettre par laquelle la jeune Marie-Louise donnait signe de vie.

Cette lettre est écrite par l'auteur du rapt, qui déclare que la fillette vit heureuse au bord de la mer, en Normandie, et, de sa propre main, l'enfant ajoute : « Prévenez mes parents ; je vis heureuse avec mon ami ». Les recherches de la police continuent activement, afin de percer le mystère qui plane sur l'effrayante aventure de la petite Marie-Louise.

Le monstrueux crime de Versailles

LA FEMME DE L'INCULPE PORTE DE NOUVELLES ACCUSATIONS

Paris, 5 mars. — M. Lacombiez, juge d'instruction, a interrogé pour la première fois Pénisson et l'a ensuite confronté avec sa femme, qui a maintenu ses déclarations en ajoutant que Pénisson lui avait déclaré qu'il avait étranglé la petite Rolande. Il avait pendu le corps dans un réduit pendant que ses enfants étaient envoyés en course. Il attendit leur retour. Lorsqu'ils furent couchés, il décrocha le cadavre, le transporta dans la cuisine et procéda au dépeçage du corps, après avoir tenté de le souiller encore.

On a saisi au domicile des époux Pénisson une corde et une paire de chaussures que portait, croit-on, l'assassin le jour du crime.

LES FUNERAILLES de la PETITE ASSASSINEE

Versailles, 5 mars. — Les funérailles de la petite Rolande Le Prieur ont été célébrées cet après-midi à Versailles.

Le cercueil avait été placé sur un char funèbre surmonté d'un dôme et attelé de deux chevaux blancs. Les enfants des écoles faisaient la haie sur le parcours. La cérémonie religieuse eût lieu à la cathédrale Saint-Louis.

Dans l'assistance, on remarquait le maire de Versailles, les membres du Conseil municipal, le chef adjoint du cabinet du préfet de Seine-et-Oise et de nombreuses notabilités versaillaises. L'inhumation a eu lieu au cimetière Saint-Louis.

Après la Grève des Cheminots

L'AMELIORATION CONTINUE

Paris, 5 mars. — L'amélioration a continué hier dans toutes les gares parisiennes, dans les ateliers et les dépôts de l'Orléans, quoique les rentrées ne soient pas encore complètes ; le service normal a pu être rétabli sur toutes les lignes de la région parisienne.

LA FERMETURE DES CAFES

Le « Journal Officiel » publie un décret annulant celui du 29 février, qui, par suite de la grève des cheminots, avait avancé l'heure de fermeture des cafés et théâtres.

NOUVELLES GREVES A ARLES

Arles, 5 mars. — La Compagnie du P.-L.-M. ayant refusé de réintégrer M. Dusseix, secrétaire du syndicat des Cheminots, les ouvriers des ateliers ont de nouveau abandonné le travail.

LES FONCTIONNAIRES MARSEILLAIS FELICITENT LES CHEMINOTS

Marseille, 5 mars. — La Fédération Départementale des Fonctionnaires a voté un ordre du jour félicitant les Cheminots de leur victoire et les remerciant d'avoir, par leur action uniquement professionnelle, sauvegardé l'intégrité des libertés syndicales.

LES REVOCATIONS DE L'ORLEANS

La Compagnie des Chemins de fer d'Orléans fait connaître qu'elle vient de réviser les révocations prononcées pour faits de grève. Toutes celles qui n'avaient pour motif que les refus de service ont été annulées. Il en resteit une soixantaine d'autres. Le directeur de la Compagnie, dans un but d'apaisement des esprits, a consenti à ne maintenir que la révocation de cinq agents et a commué la révocation des autres en punitions diverses. Les agents qui n'auraient pas repris leur service dimanche ou lundi matin, suivant les établissements, seront considérés comme définitivement démissionnaires.

Les mineurs de Bruay votent la grève

A la suite d'une réunion tenue vendredi, dans la matinée, à 11 heures, place Marmottan, à Bruay, les ouvriers ont voté la grève.

Les camarades des concessions de Ferfay et de la Clarence ont également cessé le travail vendredi matin. (Le bassin de Bruay comprend 25.000 ouvriers, la Clarence 500 et Ferfay 2.500.)

Le chômage est toujours complet aux mines de Marles.

LE BATIMENT NE VA PLUS

C'est la grève

AU HAVRE

Le Havre, 5 mars. — La grève est effective depuis ce matin dans toutes les corporations du bâtiment, le contrat de travail étant expiré depuis le 1er mars et un accord nouveau n'ayant pas pu intervenir.

A VIERZON

Vierzon, 5 mars. — Toutes les corporations du bâtiment ont cessé le travail, réclamant une augmentation de salaires.

Frappez fort sur les mercantis !

M. Lhôpiteau, garde des sceaux, vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire où il leur dit qu'étant avisé que quelques commerçants peu scrupuleux ont pris prétexte de l'interruption momentanée des transports sur certains réseaux pour augmenter leurs prix et réaliser ainsi des bénéfices supplémentaires que rien ne justifie, il les invite à redoubler de vigilance dans la répression des faits de spéculation illicite.

Contes et Nouvelles

LA MÉDAILLE

— Ne raillez pas ma médaille d'argent, dit Vernier en montrant le ruban tricolore qu'il porte à la boutonnière. Il est sage, au contraire, et prudent, je vous assure, que l'administration accorde aux sauveteurs des diplômes et des décorations. Ne dites pas que la satisfaction du devoir accompli et la reconnaissance des intéressés sont des récompenses suffisantes ; bon nombre de nos contemporains ignorent les joies de la conscience, ou les trouvent un peu maigres ; et, pour la gratitude, il faut l'accueillir quand on la rencontre, mais se résigner à l'attendre en vain les trois quarts du temps. Quant à moi, je me demande encore si, en accomplissant ce sauvetage, je n'ai pas fait une sottise, et je vous avoue que j'en éprouve parfois un peu de regret, presque un remords. Pour ce qui est de la reconnaissance, vous allez voir qu'il vaut mieux n'en point parler. Bref, si je n'avais, au moins, cette médaille, je ne sais vraiment où serait la récompense.

« Voici l'histoire :

« Il y a quelques années, j'avais un petit pied-à-terre au rez-de-chaussée d'une maison neuve, dans un faubourg tranquille. Quand j'y rentrais, la nuit, je trouvais ma concierge endormie, toutes lumières éteintes, et la bâtisse silencieuse comme un dortoir de jeunes filles.

« Je connaissais la plupart des locataires. C'étaient des employés et des petits bourgeois qui parlaient volontiers de leurs affaires. Peu à peu, je connus leurs joies et leurs misères, leurs espoirs, leurs déceptions, toute leur vie assez banale et pourtant émouvante. Il faut croire que je leur inspirais confiance.

« Pas à tous, cependant. Au troisième étage habitait un couple taciturne, les Benoît. Le mari ne m'avait jamais adressé la parole et ne m'encourageait guère à prendre les devants. Quand je le rencontrais, il me saluait d'un coup de chapeau correct et réservé, et passait rapidement... Il me parut bientôt assez délaissant. La femme, au contraire, était charmante ; gentille, frêle et toute menue, elle ouvrait de grands yeux tristes dans un visage grave, avec je ne sais quoi d'humble et de douloureux qui inspirait aussitôt la sympathie. A peine avions-nous échangé, au hasard des rencontres, trois ou quatre paroles. Elle semblait malheureuse et résignée. Le ménage n'avait pas d'enfant.

« J'interrogeai la concierge et les voisins. Ils confirmèrent mes impressions sans me donner, d'ailleurs, des indications bien précises ; on m'assura que les Benoît étaient mariés depuis peu, que la jeune femme avait apporté quelque argent à la communauté, et que Benoît, fort pauvre, jusqu'alors, en profitait pour vivre grassement, travaillant peu, fréquentant les filles et s'attardant aux estaminets. On ne l'aimait guère ; il passait pour sournois, grossier et violent ; un locataire m'affirma qu'il frappait sa femme, créature douce et timide qui ne se plaignait jamais.

« Une nuit, en rentrant dans la maison endormie, comme de coutume, je perçus, dès la porte ouverte, une odeur de fumée qui me surprit. Je ne remarquai rien de suspect, et je n'y pensai plus ; mais, quelques minutes plus tard, la même odeur plus âcre se répandit dans mon appartement. Je sortis aussitôt. Le concierge, qui courait çà et là, affolé, me dit :

« — Il y a le feu chez M. Benoît. »

« Des locataires commençaient à descendre, dans leurs vêtements de nuit, se pressant en tumulte et se lamentant. Quelqu'un annonça :

« — Il paraît que c'est sérieux ! »

« Un autre survint, effaré, déclarant qu'il avait vu de grandes flammes et que la fumée emplissait les étages supérieurs. Une sourde rumeur grondait au-dessus de nous ; des cris, des appels retentissaient dans ce désordre qui dégénéra promptement en panique générale. Je songeai à la pauvre femme dont les yeux tristes me hantaient. Qu'était-elle devenue ? Très troublé, je me précipitai dans l'escalier. Au palier du premier étage, je rencontrai Benoît : il descendait très vite, tenant un gros portefeuille, et, en passant près de moi, il me cria :

« — Je mets mes valeurs à l'abri ! »

« — Et votre femme ? demandai-je. Où est-elle ? Elle n'est pas restée là-haut ?

« — Non, non... Laissez donc... Il n'y a pas de danger ! Venez donc, voyons ! »

« Il disparut, serrant son portefeuille dans ses bras. J'eus l'impression qu'il avait menti et que la malheureuse était demeurée dans l'appartement. Inquiet, je continuai de monter, plus lentement, à cause de la fumée qui devenait fort épaisse. Au deuxième étage, je suffoquai ; au troisième, je faillis m'évanouir... J'hésitai, puis, poussé par je ne sais quelle frénésie, je me lançai éperdument dans cet air irrespirable ou l'infortunée, sans doute, agonisait. Des rougeoiements dansaient au fond des ténèbres étouffantes. Une angoisse affreuse me serrait la gorge ; je tombai... Je pus cependant me relever, les mains brûlées. Tout craquait autour de moi, dans une chaleur d'enfer. Comment ai-je pu sortir de là ? A demi asphyxié, j'ouvris une fenêtre, et, soudain, j'aperçus Mme Benoît étendue sur un divan, inanimée... Je la pris dans mes bras, je regagnai l'escalier, trébuchai de nouveau, glissai, dégringolai, je ne sais comment, jusqu'en bas...

« Des groupes curieux s'écrasaient dans le vestibule, où je vins tomber, exténué. On me releva et je fus épouvanté de voir mon image dans les glaces de la muraille : mes vêtements, souillés de sang, étaient en lambeaux ; j'avais des plaies aux mains, au visage ; je souffrais atrocement. La pauvre femme, que je tenais encore, soupira, ouvrit un instant ses beaux yeux désespérés, esquissa pour moi un sourire d'une infinie tristesse... Je suis sûr qu'elle regrettait de n'être pas morte. On l'emporta...

« En face de moi, Benoît me regardait. Il me dit, d'un ton bref :

« — Vous voilà dans un joli état ! »

« — Que m'importe ! répondis-je, puisque j'ai eu le bonheur de sauver votre femme !

« Il haussa les épaules, murmura de sourdes paroles que je n'entendis point. Il paraissait furieux. Des voisins m'entraînèrent chez un pharmacien, et depuis je n'ai jamais revu ni Benoît, ni sa femme.

« Voulez-vous mon idée ? L'incendie avait été allumé par cette brute, qui espérait bien y faire disparaître la malheureuse. Je n'en ai pas la preuve, certes ! mais j'en ai la certitude. Et je me demande souvent quel est, maintenant, le sort de cette femme entre les mains du bandit. Vraiment, n'aurait-il pas mieux valu qu'elle succombât ? Et ai-je accompli, moi, en la sauvant, une action bien louable ? Non, non, ce geste instinctif que je ferais encore, sans doute, ne mérite aucune reconnaissance, et je n'en suis pas très fier, je vous assure ! Le ministre de l'Intérieur m'a donné une belle médaille d'argent, et le fonctionnaire qui me l'a remise m'a félicité chaleureusement en m'affirmant que je suis un héros et que mon acte fut admirable. Vous voyez bien que les récompenses officielles ont du bon, et que l'imperturbable optimisme du gouvernement demeure, parmi nos tristesses, la plus précieuse, la plus réconfortante, la seule consolation !... »

Maurice DARIN.

FORMIDABLE INCENDIE

LE THEATRE-HIPPODROME D'ANVERS EST COMPLETEMENT DETRUIT

Vers 4 heures du matin, dans la nuit de jeudi à vendredi, des passants attardés apercevant des flammes sortant de la coupole du théâtre de l'hippodrome d'Anvers, donnèrent immédiatement l'alarme.

Il était déjà trop tard et malgré de prompts secours apportés par les pompiers d'Anvers, le vaste bâtiment ne tarda pas à être la proie des flammes.

Après trois heures et demie de lutte contre le fléau tout danger fut écarté.

La salle de spectacle ne forme plus qu'un vaste amas de décombres.

Les dégâts sont immenses.

Détail curieux : c'est le troisième incendie qui, en l'espace de quelques années, éclate à l'Hippodrome d'Anvers.

POUR LA TRANSLATION des cendres du Citoyen DURRE, ancien Député

AUX MILITANTS DES ORGANISATIONS OUVRIERES !

AUX AMIS DE DURRE !

La section du Parti socialiste de Valenciennes se propose de procéder à la translation des cendres du regretté camarade Henri Durre, ancien député de la 2e circonscription de Valenciennes — enterré provisoirement au cimetière de Denain — tué dans les conditions tragiques encore présentes à la mémoire de tous, alors qu'en compagnie de son collègue Mélin, il apportait aux malheureuses populations de nos régions, prisonnières depuis plus de quatre ans, le réconfort et les nouvelles par elles si impatiemment attendues.

Dans ce but, un Comité a été formé.

Il fait appel au concours de tous les amis de Durre, aux fins d'élever à celui qui fut, non pas seulement l'ami sincère des déshérités, mais surtout leur défenseur acharné, un monument digne de sa mémoire.

Tous ceux qui désireraient coopérer aux dépenses nécessaires à l'érection de ce monument, voudront bien envoyer leur obole au trésorier de ce Comité, le citoyen Désiré Duval, 3, place du Marché-aux-Poissons (Maison du Peuple).

Des listes de souscription seront incessamment envoyées aux secrétaires des sections socialistes de l'arrondissement.

La section de Valenciennes compte sur le dévouement sincère de ces camarades pour assurer le succès de ces listes et les renvoyer au camarade trésorier.

LA SECTION.

***

Le REVEIL DU NORD fait un pressant appel à tous ses amis pour participer à la souscription ouverte par la section du P. S. de Valenciennes.

Il publiera la liste des souscripteurs.

Pour les Conscrits

CLASSE 20.

A la suite de nombreuses questions posées au sujet des catégories d'étudiants de la classe 1920, dont l'appel sera différé jusqu'au 1er octobre, il y a lieu d'apporter les précisions suivantes à l'avis publié précédemment.

« Dans l'impossibilité d'énumérer, sans omission, tous les étudiants appelés à bénéficier du retard à l'incorporation, il convient d'admettre que les bénéficiaires de cette mesure sont tous les jeunes gens (élèves, maîtres ou professeurs), dont l'activité est réglée par année scolaire.

En outre, la question de l'attribution de sursis d'arrivée aux jeunes gens qui seraient refusés au baccalauréat en juillet et devraient repasser l'examen à la session d'octobre est à l'étude.

CLASSE 21

Les jeunes gens de la classe 1921, c'est-à-dire nés en 1901, par conséquent âgés de 19 ans au moins, pourront, en 1920, être admis à contracter l'engagement de trois ans par devancement d'appel prévu par l'article 50 de la loi du 21 mars 1905, modifié par l'article 25 de la loi du 7 août 1913, au titre des corps stationnés en dehors de leur subdivision d'origine et jusqu'à concurrence de 15 % de l'effectif de chaque corps.

Cet engagement sera reçu pendant les périodes du 1er mars au 30 avril et du 15 septembre au 15 novembre, au titre de tous les corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et de l'aéronautique militaire.

Le consentement du chef de corps ne sera pas exigé.

En ce qui concerne l'engagement par devancement d'appel des jeunes gens de 18 ans au moins :

a) de trois ans pour les titulaires du C. P. S. M. ;

b) de trois ans et demi pour résidence dans une colonie française ou à l'étranger hors d'Europe, des instructions seront adressées en temps utile pour que cet engagement puisse être reçu du 1er au 10 octobre.

EN ROUTE !

Les jeunes gens de la classe 1920, les ajournés des classes 1918 et 1919 et les exemptés de la classe 1919 reconnus bons pour le service (armé ou auxiliaire) seront mis en route pour rejoindre leur corps d'affectation les 15, 16, 17 et 18 mars courant.

LES ETUDIANTS

Les étudiants de la classe 1920 candidats au baccalauréat qui désirent être incorporés du 15 au 18 mars, sans bénéficier du délai d'incorporation, doivent demander à subir les épreuves avant le 15 mars. Des instructions spéciales ont été données d'urgence dans les facultés où ils devront se présenter immédiatement au secrétariat.

Raymond Lefebvre est malade

C'EST POURQUOI IL EST EN LIBERTE

Raymond Lefebvre, contre lequel, on le sait, des poursuites ont été engagées, au sujet de certains propos tenus par lui contre M. Raymond Poincaré, et qui avait été arrêté mercredi à Montmorency, a été mis en liberté provisoire en raison de son état de santé.

Le Crime de Saint-Georges

LES OBSEQUES DES VICTIMES

Hier matin, à 11 heures et demie, ont eu lieu les obsèques des victimes de l'abominable crime de Saint-Georges, près de Gravelines.

C'est au milieu d'une grande affluence de personnes du village et des environs, que s'est déroulée la funèbre cérémonie.

BRUITS ET HYPOTHESES

Quant à l'instruction de l'affaire, elle est, en apparence du moins, stagnante et énigmatique. Les bruits les plus divers et les hypothèses circulent et se contredisent.

Ce sont pour la plupart des propos sans fondements qu'il est plus prudent de ne pas rapporter.

Le Syndicat Agricole de l'arrondissement annonce qu'il met une somme importante à la disposition de qui donnera l'indication précise permettant d'